

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2022-12-13-03

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme FLEURY B., M. VASSELIN H, Adjoints, M. BREARD D., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme POISSON C., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAÏN A., M. BARUT H., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S.

Etaient absents excusés : Mme POIS M.B. (pouvoir à Mme CARON A-M.), Mme MOA K., (pouvoir à Mme LEFEBVRE B), Mme FIHUE-BUQUET A. (pouvoir à Mme FLEURY B.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. LEROY E., Mme POIS L., Mme BREARD A., M. WINTER G.

Date de convocation : 7/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Date d'affichage : 7/12/2022

Votants : 22

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ELECTION DE LA QUATRIEME ADJOINTE AU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et suivants,
- Considérant la démission de Madame Annick Jumiaux, de ses fonctions de quatrième adjointe au maire et de son mandat de conseillère municipale,
- Considérant que les membres du conseil ont décidé à l'unanimité de maintenir à 7 le nombre des adjoints au maire, et que la nouvelle adjointe à élire occupera le rang de N°4 des adjoints,

Election des adjoints

Sous la présidence de Madame LEFEBVRE Blandine, maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection de la quatrième adjointe.

Candidatures et modalités du vote

Madame le maire indique qu'elle soumet la candidature de Mme Caroline Poisson au vote de l'assemblée, et invite tout membre du conseil municipal qui le souhaiterait de déclarer sa candidature, conformément au code général des collectivités territoriales.

Aucune autre candidature n'étant déclarée, madame le maire propose d'abandonner le vote au scrutin secret, et de procéder au vote à main levée.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le vote à main levée.

Il est alors procédé à l'élection de la quatrième adjointe au maire.

Résultats du vote

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de conseillers présents et déclarant s'abstenir	2
c. Nombre de votants	20
d. Nombre de voix pour Madame Caroline Poisson	20
e. Majorité absolue	11

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOTES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Caroline POISSON	20	Vingt

Proclamation de l'élection de la quatrième adjointe

Madame Caroline POISSON a est élue à la majorité des voix, et a été immédiatement installée au rang de quatrième adjointe

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,
 Au registre sont les signatures,
 Le 13 décembre 2022,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.